N° 23 12 13

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

7 décembre 2023

Date du Conseil Municipal

13 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 23

Votants ----- 28

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
19 DEC. 2023
Publié le :
19 DEC. 2023
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le treize décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA et ROBERT.

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE, Madame MANENT, Monsieur JOUBERT, Monsieur BELLIOT et Madame FRAUX.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ TARIFS 2024 – PORT D'ECHOUAGE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, adjoint au Maire

EXPOSE :

Conformément à la délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes / Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013 et son avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 portant substitution de la CCI Nantes / Saint-Nazaire au profit de la SAS Loire-Atlantique Nautisme, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs annuels après avis consultatif du Conseil Portuaire réuni le 1er décembre 2023.

Le délégataire propose une hausse des forfaits annuels de 4,5 %. Les redevances au mois en fonction des saisons ne varient pas.

L'ensemble de ces propositions est repris dans le tableau ci-après.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2024 du port d'échouage tels que présentés au Conseil Portuaire, comme suit :

LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Port d'échouage de Pornichet

REDEVANCES DE STATIONNEMENT

REDEVANCE EN EUROS TTC (*)

Cat.	Longueur hors tout (m) (y compris apparaux fixes)	Largeur (m)	ANNEE COMPLETE DU 01/01 au 31/12 (tarif préférentiel)	HAUTE SAISON du 01/07 au 31/08		INTERSAISON du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09		BASSE SAISON du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12	
				Mois	Jour	Mois	Jour	Trimestre	Jour
A	<5 m	2.00	551	198	8	140	7	74	4
B	5,0 à 5,49 m	2.30	656	224	9	161	8	84	4
C	5,5 à 5,99 m		759	281	11	187	9	105	5
D	6,0 à 6,49 m	2.60	865	338	13	208	10	126	6
E	6,5 à 6,99 m		977	364	14	234	11	137	7
F	7,0 à 7,49 m	2.80	1090	369	14	255	12	142	7
G	7,5 à 7,99 m		1202	395	15	281	13	148	7
H	8,00 à 8,49 m	3.10	1319	447	17	302	14	168	8
I	8,5 à 8,99 m		1439	473	17	328	15	175	8
J	9,0 à 9,49 m	3.40	1561	504	18	374	16	179	9
K	9,5 à 9,99 m		1688	520	18	416	16	189	9
L	≥ 10 m	3.70	+150€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+15€/50cm	+1€/50cm

* Multicoques : tarifs multipliés par 1,5

Utilisation de la cale de mise à l'eau

Nouvelle formule

1 mise à l'eau	12
5 mises à l'eau	55
10 mises à l'eau	100
20 mises à l'eau	170

Autres prestations

	Année	Unité
Remorquage intérieur du Port	150	15
Remorquage extérieur du Port	250	30

Taux de TVA appliqué : 20% au 01/01/2023

REDEVANCES EN EUROS TTC

Indemnité d'occupation sans droit ni titre

Longueur	Tarif journalier
inf à 7m	13
inf à 10m	17
sup à 10m	30

Multicoques : tarifs multipliés par 1,5

Déplacement *hors horaires d'ouverture*	250/Agent
Heure intervention *hors horaires d'ouverture*	70/Agent

Capitainerie _ Boulevard des Océanides _ 44380 Pornichet -

DELIBERATION :

⇨Vu la convention de délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013 et son avenant n°1 approuvé par délibération du 16 décembre 2020 portant substitution de la CCI Nantes / Saint-Nazaire au profit de la SAS Loire-Atlantique Nautisme,

⇨Vu l'avis consultatif du Conseil Portuaire en date du 1er décembre 2023,

⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 6 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2024 du port d'échouage tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,
Dominique LE PAPE

MAIRIE DE PORNICHET * LOIRE-ATLANTIQUE *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DELIB_23_12_13**
Objet :	**13.Tarifs 2024 – Port d'échouage – Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2.5 - autres actes (rapports annuels, commission de DSP¿)
Identifiant unique :	044-214401325-20231213-DELIB_23_12_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	923 o
Nom métier : 044-214401325-20231213-DELIB_23_12_13-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	135 Ko
Nom original : 13_Tarifs port échouage 2024.pdf		
Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_13-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 10h49min47s	Reçu par le MI le 2023-12-19